

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 03 avril 2026 / Date d'affichage : 03 avril 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire sortant.

Présents : M. François PARIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. Françoise MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Sandrine BALMAND, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) : Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Jacques ZIRNHELT, Mme. Nicole BARRIERA.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir donné à Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ).

Secrétaire de séance : M. Raphaël MABBOUX

Délibération du Conseil Municipal n°2026-043

FINANCES

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'entretien et le balisage des sentiers PDIPR

Monsieur le Maire expose que la collectivité est compétente en matière d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnée.

Parmi le réseau de sentiers de la commune, figurent la Boucle des Bénés ainsi que les linéaires du Tour du Pays du Mont-Blanc et sa variante comme étant classés « Sentiers d'intérêt départemental de niveau 2 au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR - SID2).

Ces linéaires sont par ailleurs inscrits au Schéma directeur de la randonnée du Pays du Mont-Blanc.

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine naturel et l'attractivité du territoire, le Département de la Haute-Savoie soutient financièrement les collectivités suivant le cadre d'intervention suivant :

	SENTIER PDIPR D'INTERET DEPARTEMENTAL DE NIVEAU 1	SENTIER PDIPR D'INTERET DEPARTEMENTAL DE NIVEAU 2	SENTIER PDIPR D'INTERET LOCAL
Elaboration/révision des Schémas Directeurs de la Randonnée (SDR)	Maîtrise d'ouvrage des collectivités compétentes		
Conception des plans de balisage	Maîtrise d'ouvrage 100 % Département		
Achat et maquettage du balisage charté selon le plan de balisage conçu	Maîtrise d'ouvrage 100 % Département		
Remplacement signalétique (achat du matériel charté en cas d'accident, et de vandalisme)	<i>Exception pour la variante à la charte du Pays du Mont-Blanc, subvention à hauteur de 80 % HT</i>		
Mobilier de valorisation et petits équipements	Panneaux d'accueil : Maîtrise d'ouvrage, conception/fabrication 100 % Département		
	Table de lecture, d'orientation : Taux de subvention de 70 % HT plafonné à 10 000 € de subvention Autres : Taux de subvention de 70 % HT	Table de lecture, d'orientation : Taux de subvention de 50 % HT plafonné à 10 000 € de subvention Autres : Taux de subvention de 50 % HT	
Aménagements ponctuels*	Taux de subvention de 70 % HT	Taux de subvention de 50 % HT	
Aménagement aires de départ principales**	Taux de subvention de 70 % HT plafonné à 50 000 € de subvention	Taux de subvention de 50 % HT plafonné à 50 000 € de subvention	
Acquisition éco-compteurs	Taux de subvention de 70 % HT Dans la limite de 3 éco-compteurs par SDR	Taux de subvention de 50 % HT Dans la limite de 3 éco-compteurs par SDR	
Pose du matériel signalétique charté	Subvention de 70 % HT	Subvention de 50 % HT	
Entretien des itinéraires	Forfait de 300 €/km sur 3 ans	Forfait de 200 €/km sur 3 ans	

* Création d'équipements ponctuels (chicanes, barrières, passerelles, etc.), amélioration d'une portion d'itinéraire (drainage, terrassements légers, etc.), ouvertures de chemins (élagage, débroussaillage), etc.

** Cf cahier des charges « aménagement aires de départ de sentiers de randonnée »

Considérant que les sentiers de randonnée constituent un enjeu majeur pour le développement touristique, et considérant que la commune assure l'entretien régulier et le balisage de ces itinéraires afin de garantir la sécurité des usagers et la qualité des parcours, il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Département pour le programme d'entretien et de balisage de l'année 2026 sur le réseau SID2 comme suivant :

1-Travaux de balisage suivant la charte de balisage du Pays du Mont-Blanc :

Traitement du secteur Petit-Pâtre et des Seytets d'en Haut.

Montant Hors taxes : 416.58€ H.T

Subvention 80% : 333€

2- Entretien du réseau SID2 sur la base d'une intervention forfaitaire de 100 €/km pour 2026 (base 300 €/km/3 ans) :

Nombre de 16.6 km X 100 € = 1660 €

Montant total de la subvention sollicitée : 1993 €

Reste à charge de la Commune pour travaux de balisage : 83,58 € HT

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE le programme de travaux de balisage et d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR pour l'année 2026

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie d'un montant total de 1993 € selon les critères suivants :

- Balisage : subvention à hauteur de 80 % des dépenses éligibles,
- Entretien : participation forfaitaire de 100 € par kilomètre entretenu,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 20 AVR. 2026
Affiché le : 20 AVR. 2026

Fait à CORDON, le 20 avril 2026
Le Maire

Le Secrétaire de Séance,



M. François PARIS

M. Raphaël MABBOUX